

ETUDE DU SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE LA REGION ECONOMIQUE DU SUD-EST

Résumé

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I- BILAN REGIONAL	4
1- ETAT DU MILIEU BIOPHYSIQUE	4
2- LE MILIEU HUMAIN	10
3- LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	11
4- LES INFRASTRUCTURES	15
5- LES EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS	17
6- LE RESEAU URBAIN	18
7- LE PATRIMOINE CULTUREL, NATUREL ET ARCHEOLOGIQUE	19
8- L'ENVIRONNEMENT URBAIN	20
II- DIAGNOSTIC TERRITORIAL, PROBLEMATIQUES ET ORIENTATIONS GENERALES	21
1- DIAGNOSTIC TERRITORIAL	21
2- PROBLEMATIQUES GENERALES	24
3- ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT	27
III- STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	29
1- LES FONDEMENTS DE L'AMENAGEMENT	29
2- LA VISION DU DEVELOPPEMENT A LONG TERME	30
3- LES AXES STRATEGIQUES	35
IV- LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION DU SUD-EST	36
1- LES LIGNES DIRECTRICES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	36
2- LE PLAN PROGRAMME ET LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE	37

INTRODUCTION

Faisant suite à la réalisation du Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National, le Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, initie des études de Schémas Directeurs d'Aménagement pour les 6 Régions Economiques du pays dans le but de «dynamiser leur rôle et de renforcer leurs potentialités propres».

Ces Schémas Directeurs Régionaux s'inscrivent dans un contexte socio-économique particulier. En effet, la Tunisie est engagée dans une voie nouvelle caractérisée par la recherche de développement intégral et d'édification d'une société du savoir. Sur le plan économique, la période est caractérisée par une croissance continue et par la maîtrise des grands équilibres macro-économiques. Cette période se caractérise aussi par des décisions importantes prises par le pays : intégration à la zone de Libre Echange, traité avec l'Union Européenne et intégration au Marché Mondial avec l'Organisation Mondiale du Commerce.

La Tunisie fait partie aujourd'hui du groupe des pays dits émergents. Cette situation est le résultat d'efforts cumulés dans le développement économique et social, par la réussite de la transition démographique qui a permis au pays d'avoir une croissance économique soutenue et de passer l'étape de l'ajustement structurel en améliorant son effort d'équipement et en déployant une «politique efficace de solidarité sociale».

Pour relever le défi de l'ouverture de son économie, la Tunisie a axé ses efforts sur la mise à niveau de son économie et de son territoire en intégrant l'aspect environnemental à toute action économique et sociale. Le pays s'oriente dans la voie de la recherche d'une meilleure compétitivité au niveau des secteurs productifs, des secteurs de la haute technologie et des services tertiaires supérieurs. Face à ces nouvelles orientations et dans ce contexte socio-économique d'ouverture, il devient indispensable de mesurer l'ensemble des composantes sectorielles de l'économie et de la société, parallèlement à la mesure de la dimension spatiale, des atouts et handicaps du territoire. L'Aménagement du Territoire, «relève de la maîtrise de la croissance en terme d'efficacité et de compétitivité économique, de la vigilance écologique et de la solidarité sociale».

Il convient de bien avoir en mémoire que, dans le processus du développement, le territoire n'est plus à considérer comme un simple support physique des activités humaines. Dans une optique de marketing territorial, il devient au contraire un élément moteur de l'attractivité des investissements et des compétences et un facteur de productivité. Plus un territoire sera attractif par ses attributs naturels, ses infrastructures, ses villes et son système de gouvernance, plus il sera considéré comme compétitif dans la bataille menée pour l'attraction des IDE. Ainsi, agir aujourd'hui pour aménager un territoire (local, régional ou national) devient en soi un acte économique à part entière, indissociable des investissements productifs.

«Le Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Economique est un document d'aménagement de l'espace de la région. Il définit les orientations stratégiques pour le territoire régional et fixe les principaux objectifs d'aménagement et d'équipement en cohérence avec les options arrêtées au niveau national par le SDATN».

Le SDARE est donc avant tout un instrument d'aménagement du territoire, c'est aussi un document consensuel entre les différents opérateurs sectoriels et les acteurs régionaux. Il permet d'assurer «la cohérence des politiques de l'Etat, des collectivités territoriales et des organismes publics dans la région». Il s'inscrit dans le long terme avec l'horizon 2021. C'est un instrument

d'aide à la décision. Il oriente les choix en matière de localisation des infrastructures, des équipements et des services d'intérêt national et en matière de développement urbain. Il a un rôle important dans la mise à niveau des territoires sous-intégrés et veille à la protection du patrimoine environnemental. Le SDARE se traduit par «un plan programme ou un projet de région». Parmi ces différents rôles, le SDARE privilégie et renforce :

- l'approche globale du développement au détriment de l'approche sectorielle ;
- la démarche de «projet de territoires » au profit de nouvelles solidarités ;
- l'approche contractuelle partenariat et le système de concertation interrégionale.

Partant du fait que «l'action régionale est simultanément capable de servir les impératifs de croissance nationale et les intérêts régionaux et locaux», les objectifs du SDARE serviront les intérêts nationaux et régionaux :

- en renforçant et en augmentant la participation des régions à l'effort de développement économique du pays par l'optimisation de l'organisation du territoire et une meilleure gestion des ressources locales ;
- en soutenant l'effort national d'intégration du pays dans l'économie mondiale par l'ouverture du territoire régional (connexion avec les principales agglomérations, desserte des centres urbains, augmentation des flux d'échanges avec l'extérieur...);
- en s'inscrivant dans une démarche de développement durable s'appuyant, à tous les niveaux de décision, sur des critères sociaux, environnementaux et économiques ;
- en diversifiant la base économique de la région, en valorisant les potentialités et les compétences humaines et en contribuant à l'augmentation de l'offre d'emploi ;
- en améliorant la compétitivité des régions en les dotant des infrastructures de base et des technologies nouvelles compatibles avec les exigences de l'économie moderne (pôles de formation spécifique technopôles, etc....) ;
- en renforçant la coordination entre les gouvernorats d'une même région économique et en incitant à la complémentarité avec les autres régions.

Ainsi l'étude du Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Economique du Sud-Est de la Tunisie s'inscrit dans la continuité des acquis en matière d'études et de réflexions en matière d'aménagement du territoire. Le présent dossier correspond au résumé de la première phase.

La première phase a permis un bilan diagnostic comportant une évaluation des potentialités et des facteurs de blocage, et une formalisation des problématiques sectorielles et spatiales. Celles-ci ont abouti sur la conception des orientations générales d'aménagement pour la région. Le rapport de première phase, peut être considéré comme un outil de connaissance de la région en tant qu'unité «territoriale» couvrant d'une part un espace économique appelé à fonctionner en tant que tel et un espace de planification écologique.

La deuxième phase de l'étude a porté sur l'élaboration des scénarii d'aménagement et de développement de la région pour permettre le choix du Schéma Directeur d'Aménagement de la région (au 1/200.000^{ème}). Celui-ci a été suivi de l'établissement du plan programme et de la mise en place des instruments de mise en œuvre. Le plan programme constituant une déclinaison des actions et mesures dans le temps, hiérarchisées selon les acteurs et les moyens financiers.

La troisième phase consista en l'établissement du dossier définitif comprenant des synthèses des rapports des phases précédentes, le Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Economique au 1/400.000^{ème} et un Atlas cartographique.

Le présent document constitue le résumé du rapport final du SDARE du Sud-Est.

I- BILAN REGIONAL

1- ETAT DU MILIEU BIOPHYSIQUE

Géomorphologie et régions naturelles : La région du Sud-Est qui s'étend sur 5586300ha, est formée de dix régions naturelles (l'île de Djerba, la Jeffara, les Jebels (Matmatas), le Dhahar, l'Ouara, le Grand Erg Oriental, Chott El Féjij, les Basses Plaines Méridionales, l'Aradh et le Ségui-El Hamma-Menzel Habib), dont les caractéristiques sont les suivantes :

- la forte adaptation de la flore, de la faune et des populations à l'aridité ;
- un littoral avec de grandes aptitudes balnéaires ;
- la diversité des milieux et des paysages ;
- les vastes étendues de terres sablonneuses érodées et des ergs ;
- l'extension des regs, des sols sériques et des croûtes ;
- le morcellement des impluviums, des bassins versants et l'importance des aires de ruissellement et de ravinement ;
- l'extension des sols salés, des nebkas et des chotts.

Le climat : Le Sud-Est, est soumis à l'influence de deux centres d'action totalement différents : le Sahara à l'Ouest, le golfe de Gabès au Nord-Est. Le climat est aride sur 30 % du territoire à hyper-aride-saharien sur le reste. Les températures moyennes mensuelles se situent autour de 10 à 12°C en hiver, de 18 à 20°C au printemps, de 30°C en été et de 20 à 22°C en automne.

En automne et au printemps, les vents du Sud à Ouest sont chauds et secs et souvent chargés de sable, ce qui endommage gravement les cultures et la pousse des espèces pastorales.

C'est en été que les vents d'Ouest à Sud-Ouest sont peu fréquents, mais très chauds et souvent violents : les vents de Sirocco. Le nombre de jours de pluie est relativement faible, mais l'intensité des pluies est très élevée.

Les ressources en sol : Un capital fragile, vulnérable, à vocation agricole limitée où dominant les sols d'apport.

Sur le plan des aptitudes culturales des sols, trois principales unités peuvent être identifiées :

- l'unité à arboriculture au niveau de la zone montagneuse, après aménagement (CES) ;
- l'unité à cultures annuelles ;
- l'unité à parcours.

Les ressources en eaux : Le potentiel en eau est estimé à 473 millions de m³ : 328 Mm³ en eaux souterraines, 131,3 Mm³ en eaux de ruissellement et 17 millions de m³ environ en eaux traitées.

Les zones montagneuses sont aménagées d'infrastructures de collecte des eaux pluviales, les Jessours et les citernes dans les localités de Matmata, Tamazret, Technine, Zmertem, Béni Khédache, Guermessa, Chénini, Douiret, Ouni.

La salinité est le caractère dominant de la qualité des eaux des nappes profondes. La région est équipée de trois stations de dessalement basées sur la technologie de l'osmose inverse : la station de Gabès offre une capacité de 30.000 m³/j, la station de Djerba une capacité de 20.000 m³/j et la station de Zarzis une capacité de 15.000 m³/j.

Végétation naturelle et ressources pastorales : Les parcours couvrent environ 4 902 244 ha et fournissent, en année de pluviométrie bonne à moyenne (120 à 140 mm), une production de

200 millions d'unités fourragères. Les parcours ne constituent plus qu'une complémentation pour le cheptel. L'amélioration des parcours est une nécessité impérieuse quel que soit le mode de leur exploitation pour les considérations suivantes :

- l'importance des parcours et l'état de dégradation du couvert végétal naturel au niveau de certains espaces ;
- l'importance économique et sociale de l'élevage dans la région ;
- l'ampleur de la dégradation du milieu physique
- la particularité du statut foncier de ces parcours à usage collectif et leur éloignement (disjonction entre l'espace et les usagers) se traduisent par l'absence d'interlocuteur efficace, garant de la pérennité de toute action de réhabilitation ou de gestion rationnelle des ressources naturelles.

Problématique d'exploitation, de gestion, de la dégradation et de la restauration des ressources naturelles

Les atouts et les limites à la gestion des ressources naturelles

Ressources	Atouts	Les limites
Climat	- Températures et vents potentiellement exploitables pour les énergies éolienne et solaire.	- Pluies très faibles, aléatoires et sporadiques ; - Vents assez fréquents à potentiel érosif et à pouvoir desséchant ; - Sécheresses fréquentes.
Géomorphologie	- La diversité des paysages naturels ; - Un littoral ayant de grandes aptitudes balnéaires.	- Présence d'un réseau de couloirs éoliens ; - Vastes étendues d'ergs et de terres sablonneuses érodées ; - L'extension des regs ; - Le morcellement des impluviums, des bassins versants et l'importance des aires de ruissellement et de ravinements ; - L'extension des sols salés, des sebkhas et chotts.
Ressources en sols	- Sols minéraux bruts (41 % des sols) : sols servant d'impluvium aux bas fonds	- Sols squelettiques, très peu profonds
	- Sols peu évolués d'apport hydrique et d'érosion lithosolique et régosoliques et d'apport éolien (32% des sols): sols convenant aux cultures fourragères et aux opérations d'amélioration pastorale.	- Sols moyennement profonds, pauvres en matières organiques et à moyenne capacité de stockage de l'eau
	- Sols isohumiques (9%) et calcimagnésiques (0,05 %) : sols convenant à l'amélioration pastorale	- Sols pauvres en matières organiques
	- Sols halomorphes s'étendant sur une grande superficie (6%) : sols exploitables comme parcours	- Sols sans intérêt agronomique
Ressources hydriques globales	- Potentialités en eau souterraines moyenne à importantes ; - Taux d'exploitation des nappes profondes : 57 % ; - Dessalement et exploitation des eaux traitées (Potentiel des eaux non conventionnelles à valoriser) - Importantes ressources en eaux fossiles (720 Mm ³ /j).	- Nappes profondes : salinité élevée (5 g/l); - Nappes souterraines : surexploitées (10200 puits) ; - Coût du dessalement élevé ; - Faible réutilisation des eaux traitées.
Ressources en eaux superficielles	- Le potentiel en eau de ruissellement est estimé en moyenne à 131,3 millions de m ³ / an. (71,3 à Tataouine, 16 Mm ³ à Medenine et 44,0 Mm ³ à Gabès) ; - Maîtrise et savoir faire local en matière de CES et présence de citernes pluviales	- Coût des aménagements de mobilisation élevés ; - Variabilité spatiale et temporelle des précipitations posant des difficultés de dimensionnement des ouvrages de CES.
Sensibilité à la désertification		- 55% des terres sont sensibles à la désertification ; - 21 % des terres sont désertifiées
Parcours et végétation naturelle	- Parcours d'El Ouara et du Dhahar ; - Parcours à halophytes, riche et valorisable par les camelins ; - Végétation naturelle à potentiel aromatique et médicinal.	- Potentialités pastorales pérennes très limitées ; - Haut risque de dégradation des ressources et d'érosion génétique ; - Surpâturage généralisé.

Les dégradations, les menaces, les inadéquations dans les pratiques et les transformations

Pratiques	Les actions et effets favorables	Les risques et les menaces
Pratiques agricoles et structure des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> - Longue traditions dans la culture derrière jessours ; - L'oléiculture, culture viable derrière les jessours et sur les terres du littoral ; - Diversité des variétés arboricoles locales ; - Nombre d'agriculteurs élevé : 54211. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'extension des cultures dans les zones fragiles et sensibles à l'érosion hydrique ; - La conduite de la céréaliculture présente un haut risque de dégradation ; - Périmètres publics irrigués peu exploités ; - Morcellement des exploitations.
Les mutations et le régime foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Régime collectif favorisant la transhumance ; - Régime collectif défavorable à l'extension des cultures et par là même devient favorable à la protection contre la dégradation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de conflits sur les droits d'usage.
Pratiques et érosion des terres	<ul style="list-style-type: none"> - Compte tenu de la structure allongée des bassins versants (de pente faible), l'érosion hydrique est généralement d'intensité faible. 	<ul style="list-style-type: none"> - Erosion éolienne sur environ 165.546 ha.
Actions et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine riche en biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une baisse du degré de recouvrement de la végétation pérenne ; - Une élimination des arbustes et arbrisseaux ligneux comme combustible ; - Une régression de la flore, de la diversité biologique et principalement des espèces présentant un intérêt économique une invasion des espèces dépourvues d'intérêt économique et délaissées par le bétail.
L'occupation des sols et les écosystèmes naturels.	La diminution des superficies des zones très sensibles (sur environ 6% à Menzel Habib). Cette régénération peut être expliquée par l'impact engendré par les travaux de lutte contre l'ensablement entrepris par l'état.	<ul style="list-style-type: none"> - Les parcours ont régressé au profit des cultures ; - Une dégradation marquée au niveau des types de végétation se développant sur des sols favorables à la mise en culture (ex: les steppes de bas-fonds).
Activité agricole et vocation des terres	Importante vocation pastorale des sols : travaux de régénération et de protection.	<ul style="list-style-type: none"> - Arboriculture réalisée en zones marginales et non propices (97444 ha) ; - Céréaliculture pratiquée en dehors des espaces aptes à cette culture (80 % de la superficie emblavée est considérée aléatoire et dégradante).
Intensification et salinisation des sols	-	<ul style="list-style-type: none"> - Phénomène observé localement dans les zones irriguées par des eaux chargées (>5 g/l) dans la région du Jorf, Zarzis, Djerba, Gabès, El Hamma, Menzel Habib etc.
Intensification, exploitation et salinisation des eaux souterraines	-	<ul style="list-style-type: none"> - Surexploitation des nappes phréatiques : salinisation de : la nappe de la presqu'île de Jorf ; des nappes d'Oued Smar ; la nappe d'Om Tamr ; la nappe d'El Fjej ; la nappe de Gabès Nord ; la nappe de Gabès Sud ; et la nappe de Menzel Habib.

Pratiques	Les actions et effets favorables	Les risques et les menaces
Développement urbain et économique et érosion littorale	Réalisation de l'étude de SDA de zone sensible du littoral de Gabès El Jorf	<ul style="list-style-type: none"> - De nombreux secteurs des côtes de l'île de Djerba connaissent un recul plus ou moins important de la ligne de rivage ; - L'infrastructure hôtelière de la côte Est et Sud Est de Djerba a engendré l'engraissement et l'allongement de la flèche de Borj Kastil et de Rass Ermal ; - Activation des processus d'érosion hydrique, particulièrement dans les collines littorales ; - L'exploitation des lits des cours d'eau risque d'accentuer la turbidité des eaux ; - L'allongement des jetées visant l'extension des ports de Zarrat et de Boughrara a provoqué la modification de la dynamique littorale ; - Sur les côtes rocheuses de la presqu'île du Jorf, il a été constaté un recul des falaises.
Dégradation par pollution marine	-	- Le complexe chimique de Gabès a porté atteinte à l'environnement. Les rejets de ses unités ont provoqué une altération du couvert végétal, une altération atmosphérique et marine qui s'annonce plus grave par l'eutrophisation. Ce phénomène qui était connu fréquemment dans les milieux lagunaires et confinés, a frappé et touché ces dernières années, la mer.
Industrie et pollution atmosphérique	-	- Les polluants dispersés ou diffusés dans l'air par le complexe chimique sont de nature et d'altérations différentes (gaz, poussières ou particules).
Oléiculture et pollution par les margines	-	- L'extraction des huiles engendre une production importante de margine chargée avec des produits difficilement biodégradables (les polyphénols).
Actions de développement local et régional	<ul style="list-style-type: none"> - Importantes réalisations - Acquis technologiques au niveau des aménagements des bassins versants et de lutte contre l'ensablement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Approche de développement vertical sans participation active des ayants droits ; - Peu ou pas de coordination entre les intervenants.

Le statut foncier et le morcellement des terres :

La mise en valeur des terres ne s'effectue pas toujours en adéquation avec leur vocation ce qui se traduit par une dégradation du milieu. Cette situation est aggravée par le niveau élevé du morcellement des terres puisque 61 % des exploitations sont de taille inférieure à 20 ha.

La céréaliculture est peu productive et plutôt source de défrichement et de désertification. Les terres agricoles couvrent environ 3 165 395 ha dont plus des 3/4 sont classées terres à pâturage, soit 2 543 415 ha. Les terres cultivables couvrent 11% du potentiel et les terres classées non agricoles représentent 42,6% du territoire.

Etat de l'environnement :

Dans l'ensemble de la région, 30 % du territoire est très affecté par la désertification ; 59 % le sont moyennement et 11 % sont désertiques.

L'érosion hydrique : se manifeste sur environ 63 % du territoire de Medenine et sur 61 % du territoire de Gabès.

L'érosion éolienne : touche environ 165546 ha, soit 18,1% du territoire du Gouvernorat de Médenine et 13,3% du territoire de Gabès, et 50 % des terres dans le Gouvernorat de Tataouine.

Les menaces sur la biodiversité : s'observent au niveau de la composition et de la couverture végétale.

La dégradation par transformation de l'occupation des sols et des écosystèmes naturels : il ressort que les parcours ont régressé de 24 % au profit des terres de culture et l'évolution montre l'importance de l'extension anarchique des cultures.

Par ailleurs, la surexploitation des nappes phréatiques, notamment à Médenine et à un degré moindre à Gabès, a engendré leur salinisation.

L'érosion littorale : est observée dans de nombreux secteurs des côtes de l'île de Djerba connaissent un recul plus ou moins important de la ligne de rivage.

La dégradation par pollution marine : est observée dans le Golfe de Gabès, car exposé à une pollution chimique pouvant causer à moyen ou à long terme des troubles graves au sein de l'écosystème marin.

La dégradation par pollution atmosphérique : est le fait des polluants dispersés ou diffusés dans l'air par le complexe chimique.

La dégradation par les margines : suite à l'extraction des huiles d'olive qui engendre une production importante de margine.

Impact des activités de gestion des ressources naturelles, de lutte contre la désertification et de développement rural :

Les boisements et plantations forestières : les travaux de fixation des dunes et des bandes forestières routières, ont permis le reboisement de 4351 ha, la création de tabias sur 700 km. Le reste des travaux ont porté sur l'entretien des tabias (47 % à Medenine, 68 % à Gabès et 17 % à Tataouine).

Les plantations pastorales : sont réalisées sur des terres domaniales, collectives et sur les terres privées, sur un programme de 1200 ha.

Les mises en défens : a été réalisée essentiellement dans les terres collectives soumises au régime forestier à El Ouara et Dhahar, Menzel Habib, Aouinet, Hicha etc.

La stratégie de développement du Grand Sud a consacré des programmes intégrés au secteur de l'élevage couvrant le développement du cheptel et l'aménagement des parcours à travers la création de points d'eau, la couverture sanitaire, l'aménagement des pistes et des centres de services ainsi que la plantation d'arbres fourragers et le renforcement des cultures fourragères.

Les travaux de conservation des eaux et des sols : comprennent l'aménagement des versants et celui des voies d'eau. Les réalisations durant la décennie 1990-2000, et le 10ème plan ont porté sur 128400 ha et sur 1260 ouvrages de recharge et d'épandage.

2- LE MILIEU HUMAIN

Le peuplement dans l'espace régional : En 2004, la population de la région du Sud-Est avait atteint 918657 habitants, soit 9,2 % de la population nationale : se concentre dans le gouvernorat de Medenine, plus grand pôle humain, 51,1% de la population totale sur le littoral et 80,5% de la population demeure concentrée sur le littoral et dans les grandes villes.

Les 4 pôles urbains représentant plus des 2/3 de la population communale de la région. L'Ile de Djerba, Zarzis, Ben Guerdane et le Grand Gabès.

Les densités d'occupation : De fortes disparités dans les densités de 900 habitants par km² sur le littoral, à moins 10 habitants par km² dans les zones désertiques. En effet, 88,3 % de la population régionale occupe une zone étroite les densités varient de 200 à 350 habitants par km² dans les zones du Grand Gabès et atteignent 919 habitants par km² dans la zone de Ghannouch et sur l'île de Djerba. Sur le reste de la zone littorale et autour de la zone de Médenine, les densités diminuent très vite, de 60 à 160 habitants par km².

Sur le piémont, les densités varient de 10 à 40 habitants par km² dans les zones désertiques, elles sont inférieures à 10 habitants par km².

Les flux et les échanges migratoires : Le Sud-Est est depuis le début du XX^{ème} siècle une région de forte densité migratoire : le rapport de masculinité est de 96,5 contre 100,4 à l'échelle nationale. Le déficit migratoire de la région du Sud-Est (départs à l'étranger non compris) a atteint 2345 personnes entre 1999 et 2004.

La dynamique démographique : La région, qui atteignant le million d'habitants, a dans la première moitié des années 80 marquée un moment déterminant dans sa transition démographique. Le taux global de fécondité est passé de 183,9 à 55,2 ‰ à Tataouine, de 164,6 à 57,4 ‰ à Medenine, de 167,7 à 57,7 ‰ à Gabès et de 130,5 à 59 ‰ à l'échelle nationale. L'ISF est passé de 6 à 2 enfants par femme dans la région et dans le pays. Les taux de mortalité illustrent des niveaux rapprochés d'encadrement sanitaire et de niveau de vie entre la région et le reste du pays, soit 6,1‰ contre 5,8 ‰ à l'échelle du pays. Le taux de croissance est de 0,98% par an (1,21% par an à l'échelle nationale)

Le Sud-Est compte 451274 hommes et 467383 femmes, soit un rapport de masculinité des plus faibles du pays (96,6). La taille moyenne des ménages a légèrement baissé, passant de 5,2 en 1994 à 4,93 personnes par ménage en 2004, tout en restant supérieure à la taille moyenne à l'échelle nationale (4,53 personnes).

La population active représente 39,9 % (45,6 % à l'échelle nationale). La population occupée représente 22,9 %, correspondant à un taux de charge de 4,35 en augmentation, contre 3,73 personnes à l'échelle nationale.

La population au chômage, du fait des migrants actifs, laisse apparaître un taux de chômage de 13,0 % contre 13,9 % à l'échelle nationale. Le taux de chômage des femmes est élevé (20,3 %).

Aussi 12,25 % des chômeurs (dont 54 % sont des femmes) ont un niveau supérieur contre 9,3 % à l'échelle nationale et 67 % sont âgés de 18 à 25 ans. La population est occupée à 56 % dans les branches du tertiaire, taux en augmentation, à près de 13 % dans l'industrie avec un indice d'emploi de 31,6 pour 1000 et à 13,5 % dans l'agriculture et la pêche contre près de 20 % en 1999.

3- LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'agriculture :

Les potentialités et les mutations agricoles

La région connaît depuis quelques décennies un ensemble de changements et de mutations liés à des interventions publiques et privées qui permettent d'atténuer l'impact d'un environnement naturel difficile et contraignant. : développement d'une agriculture irriguée, valorisant les ressources et les traditions locales, permettent à la région de contribuer à la production du maraîchage, des légumineuses et des fruits, et d'investir les marchés de dimension nationale (marché de gros de Tunis) et internationale (à l'exportation).

Les terres cultivables, ou surface agricole utile (SAU) du Sud-Est s'étendent sur 525120 ha et représentent 11% de la SAU nationale, dans un territoire qui représente 34% du pays.

C'est dans la zone littorale peu étendue (5,8% de la superficie régionale) que se localise le potentiel agricole de la région avec 185178 ha de terres agricoles représentant 70,3% de la SAU de la zone. Médenine constitue la principale zone de terres cultivées de la région, avec 57% des terres, suivi de Gabès avec 25% et Tataouine avec 18%. Les systèmes de cultures sont caractérisés par la prédominance de l'arboriculture sur 316580 ha, soit 80% des terres mises en culture dans la région, représentant 15 % du potentiel arboricole national et l'oléiculture est la première spéculation arboricole.

Périmètres irrigués et compétitivité de l'agriculture du Sud-Est

Le potentiel de terres irriguées s'étend sur 19000 ha, soit 6% de la superficie irriguée nationale. Traditionnellement, l'irrigation a été le fait des oasis littorales de Gabès, de l'intérieur (El Hammma), ou dans des zones limitées comme l'île de Djerba, à Kirchaou (délégation de Smar), à El Ferch (délégation de Ghoumrassen) et à El Achouch (délégation de Remada). Ces zones irriguées traditionnelles ont subi des dégradations du fait de la mauvaise qualité de l'eau et de l'épuisement des nappes phréatiques. L'irrigation a connu un nouvel essor depuis le milieu des années 80 avec la mise en œuvre des PDRI de 2^{ème} génération (forages et équipements de périmètres irrigués par les pouvoirs publics ou incitations et soutien étatique aux périmètres privés...).

L'élevage

Le cheptel a atteint 1.135000 têtes (dont 60% d'ovins), soit 10% du cheptel national. La conduite de ces élevages correspond aux traditions pastorales spécifiques à la région. Les espaces montagneux et désertiques fixent 58,0% des ovins et 36,3 % des caprins et la zone médiane en fixe 20 à 25% respectivement.

La production de viande (ovine et caprine) a atteint, en 2004, 16352 tonnes, dont 2/3 correspondent à la production ovine permettant une auto suffisance de la région en viande ovine.

Le Sud-Est est grand producteur et consommateur de viande de dromadaire : 2459 tonnes. La production laitière (lait de vache et lait de chèvre) a atteint 40000 tonnes en 2004. Plus de la moitié est produite dans l'agglomération de Gabès et sa banlieue.

Les ressources en eaux fossiles du Grand Sud saharien représentent le facteur déterminant du projet stratégique, l'aménagement hydraulique couvre la création de forages, le transfert, le pompage et le stockage en vue d'intensifier de nouveaux périmètres irrigués, de créer de nouveaux centres de peuplement et d'améliorer les conditions de vie de la population.

La pêche

L'activité de la pêche et l'économie de la région souffrent toujours de la détérioration des richesses halieutiques du golfe de Gabès, conséquence des rejets de phosphogypse en mer et de la pêche excessive. La production régionale de poissons atteint 24000 tonnes, réparties entre les ports de Médenine (63,8%) et de Gabès (36,2%). Zarzis à elle seule participe pour 10% dans la production nationale et la région elle participe pour 22% contre 48% en 1994.

L'industrie : Le nombre d'entreprises de l'industrie manufacturière du Sud-Est a triplé de 1997 à 2004, passant de 552 entreprises à 1515, le volume de l'emploi a plus que doublé, de 8677 à 17686 emplois et la valeur cumulée des investissements est passée de 404,154 millions de DT à 972,622 millions DT, soit une croissance de plus de 140,6%. Le tissu industriel régional s'est nettement renforcé avec une tendance à la création d'entreprises plus petites. Le potentiel foncier industriel couvre 893 ha environ dont près de la moitié est aménagée avec 55% de celle-ci occupée (343 lots au total).

Les entreprises chimiques occupent la première place en terme de volume d'emplois/entreprise : 84,2 en moyenne en 2004 et un volume total de 2779 emplois, soit 15,7% de l'emploi industriel. Les branches qui se sont renforcées en terme d'emplois sont l'agroalimentaire, le textile-habillement-cuir et les industries diverses.

Les entreprises des IAA, des ID et des IME sont les plus nombreuses dans le tissu, il s'agit d'entreprises de moins de 10 salariés. Les investissements dans l'industrie manufacturière sont le fait en grande partie des trois branches IC (53,4%), suivies des IMCCV (22,6 %) et de l'agroalimentaire (16,5 %). Les pouvoirs publics, à travers les IC, et surtout à travers le Groupe Chimique, contribuent par conséquent à plus de la moitié de l'investissement industriel. L'autre moitié est assurée par le secteur privé.

La répartition spatiale montre une forte concentration dans le Grand Gabès et dans la zone littorale avec 54 % des entreprises, 82,3 % des investissements et 70,5 % des emplois de la région. La zone médiane fixe, elle, 27% de l'effectif des entreprises, 13,0 % du volume des investissements et 22 de l'effectif des emplois. Dans la zone de montagnes et la zone désertique, le secteur industriel est marginal. Le pôle de Gabès, avec 26,1% des entreprises, fixe près de la moitié des emplois industriels du Sud-Est (46,8%) et a bénéficié de 70,8% des investissements cumulés.

Dans la zone médiane, deux pôles se distinguent : Médenine et El Hamma : 159 entreprises à El Hamma et 149 à Médenine, soit respectivement 38,7 % et 36,3% des entreprises de la zone médiane, avec la consolidation de la branche des industries mécaniques et électroniques, à haute valeur ajoutée, avec 150 entreprises nouvelles. La région est caractérisée par des potentialités élevées, en matière de substances utiles du fait de sa structure géologique. Les ressources

énergétiques, formées de gisements d'hydrocarbure exploités dans les champs pétroliers de Tataouine, contribuent à 70% de la production nationale de pétrole.

Le tourisme : Le tourisme dans le Sud-Est se caractérise par une concentration de l'activité dans le pôle Djerba-Zarzis et des opportunités indiscutables d'un tourisme intérieur diffus et durable.

Le Sud-Est constitue le troisième pôle touristique du pays en terme de capacité installée (49662 lits dans 152 établissements). Sur le plan de l'activité, le pôle de Djerba-Zarzis se distingue par la performance du taux d'occupation, le plus élevé : 56,4% (55,6 pour Yasmine Hammamet et 55% pour la région Sousse-Kairouan). Ce pôle offre 23 % des capacités de haut standing (4 et 5 étoiles), représentant 42 % de la capacité en lits. Les villages touristiques, les pensions de famille, les campings avec près de 3500 lits assurent l'hébergement d'une catégorie de touristes qui s'oriente de plus en plus vers le tourisme saharien. Cependant, la région se caractérise par un faible niveau de service dans l'activité para touristique.

L'aéroport de Djerba-Zarzis a une fonction internationale et touristique prépondérante, c'est donc un facteur de performance et de compétitivité avec 20279 mouvements d'avions (en 2004), soit 22,4 % des mouvements aériens civils opérés sur l'ensemble du territoire national.

Le Sud-Est a par ailleurs bénéficié du plus grand volume d'investissements touristiques durant les 5 dernières années (2000-2004), 364,3 millions de DT, représentant plus du quart (26,3%) du volume total des investissements réalisés à l'échelle nationale.

La zone touristique de l'île de Djerba occupe le premier rang régional, avec 32900 lits en exploitation et 7,3 millions de nuitées, ce qui représente 81,6% de la capacité en lits en exploitation et 88% des nuitées du Sud-Est. Elle est suivie de la zone de Zarzis avec 5410 lits en exploitation et 124500 nuitées. La zone de Gabès est faiblement dotée en infrastructures touristiques, 1062 lits en exploitation.

Ces données montrent une exploitation maximale des potentialités du littoral de l'île de Djerba, alors que de vastes espaces se trouvent être encore peu exploités autour de Zarzis et de Ben Guerdane à l'Est, et de Gabès à l'Ouest et au Nord. Des études spécifiques réalisées ont identifié des potentialités et orientent vers les types de tourisme adaptés aux contraintes et aux sensibilités des milieux et des écosystèmes en présence. L'emploi touristique représente 22% de l'emploi touristique national.

Le pôle Djerba-Zarzis, a été renforcé par l'identification et la création de nouvelles zones touristiques sur le littoral de Gabès à Zarzis.

Le patrimoine des eaux thermales et minérales : La région se caractérise par ses ressources en eaux thermales et minérales, qui sont aujourd'hui encore peu exploitées. Les manifestations thermales sont : les Hammams traditionnels et modernes d'El Hamma et Hammam Zarat, très fréquentés. Les eaux des forages pour le thermalisme sont valorisées dans

les piscines thermales au niveau des hôtels à Djerba et dans la station thermale de «Djerba-les Bains».

Les manifestations minérales correspondent aux eaux des forages de Koutine (I, II et III), valorisées dans les usines d'embouteillage de Jektiss I et II.

Le thermalisme, constitue un secteur qui présente différentes fonctions : économique par la valorisation de la ressource aussi bien minérale par la transformation que thermale par l'exploitation dans les stations, sociale par les fréquentations, par le niveau d'intégration des sites et de la ressource dans la politique de diversification du produit touristique avec une articulation et une maîtrise des aspects de santé. Le projet de «ville thermale» sur le site de Khabayet à 12km, à l'Ouest de la commune d'El Hamma, sur 137 ha permettra le développement intégré du thermalisme et du tourisme et de dynamiser l'ensemble de la région.

4- LES INFRASTRUCTURES

Les infrastructures de transport :

Le réseau routier

Le réseau routier irrigue toute la partie occupée du territoire de la région, il compte 5326 kilomètres de routes classées dont 2775 kilomètres sont non bitumés (52 %). L'axe principal, la RN1, est un axe littoral, assurant la liaison entre Tunis et la Libye, Gabès, Médenine, Ben Guerdane supportant les pointes de trafic les plus importantes. D'autres routes nationales viennent se greffer sur cet axe structurant, mettant en relation le Sud avec le Nord, mais aussi avec le Centre-Est, le Centre-Ouest, le Sud-Ouest du pays. Les RN 15 et 16 mettent en relation le littoral et Gafsa puis l'Algérie. L'autoroute transmaghrébine est appelée à doubler la RN 1 et à prendre en charge tout le trafic de transit de la région.

Les échanges de marchandises par le transport routier représentent près de 10,5 % du total des échanges de marchandises entre les régions du pays. Les échanges interurbains à l'intérieur de la région représentent près de 47 % des échanges totaux.

Les infrastructures portuaires

Gabès et Zarzis et celui de Skhira, (situé dans le gouvernorat de Sfax à quelques 40 km au Nord de Gabès, peut avoir des retombées économiques sur la région), jouent un rôle capital dans le développement du commerce extérieur puisque la quasi totalité des échanges de marchandises avec l'étranger s'effectue par voie maritime. Le port de Gabès, occupe la quatrième place au niveau national, et contribue à hauteur de 18% aux mouvements des navires marchands des côtes tunisiennes.

Le port de Zarzis, à l'intérieur duquel se développent l'activité portuaire et le parc d'activités économiques, est appelé à recevoir une plateforme logistique afin de renforcer les conditions et les supports de la compétitivité de la région.

Les infrastructures aéroportuaires

L'aéroport de Djerba-Zarzis assure l'accessibilité aérienne de la région, il permet de relier la région à Tunis en moins d'une heure, mais surtout il assure les liaisons internationales touristiques. Du fait du caractère insulaire, l'aéroport de Djerba-Zarzis présente une aire d'influence assez limitée.

L'aéroport de Gabès, constitue un atout à la région dans sa partie continentale, la positionnant en terme de compétitivité. En plus de ces deux aéroports, l'aérodrome militaire de Remada, constitue une infrastructure complémentaire. Dans le cadre de la mise en valeur agricole, la région de Tataouine, avec un projet d'envergure de mobilisation des eaux fossiles est en passe de devenir une région agricole exportatrice. L'infrastructure aéroportuaire mérite d'être valorisée dans la région.

Les infrastructures ferroviaires

Deux lignes, la numéro 5 assurant la liaison avec Tunis, et la ligne 21 reliant Gafsa, convergent vers Gabès, qui est la gare la plus méridionale du territoire tunisien. Gabès constitue un terminal ferroviaire. Le projet de prolonger le rail jusqu'à Ras Jdir, via Medenine existe depuis 1981, mais sa programmation est reportée à moyen terme.

Les tonnages les plus importants sont observés entre le Sud-Est et le Sud-Ouest et ce, du fait des transports de phosphates et d'autres produits miniers. Le rôle du rail dans les échanges des voyageurs est particulièrement limité.

Les infrastructures énergétiques

L'oléoduc offre une capacité annuelle de près de 14 millions de tonnes, deux stations de pompage, situées dans l'extrême Sud, d'un centre de stockage à Skhira et un oléoduc de produits raffinés qui achemine depuis El Borma des produits raffinés vers l'usine de Gabès.

Le gaz naturel piégé dans les gisements d'El Borma et de Oued Zar est acheminé vers Gabès par l'intermédiaire d'un gazoduc.

Conclusion

Le bilan des infrastructures de communication montre que la région est correctement dotée, et que les aéroports et les ports de commerce existants permettent une ouverture vers les marchés étrangers, moyennant une valorisation et la levée de certains goulots d'étranglement tels que le tracé de la RN 1, sa largeur et son revêtement à adapter à l'augmentation constante du trafic et la mise à niveau de la desserte du territoire, au-delà de la délégation de Tataouine.

Les infrastructures de desserte :

La desserte en électricité : le niveau de branchement des ménages au réseau d'alimentation électrique s'est amélioré (de 90,4 % à 99,2 %).

L'alimentation en eau potable : se fait à partir des réservoirs de Ragoubet et de Tajara. Le taux de branchement en 2004 était de 94 % en milieu urbain, et de 58,6 % en milieu rural, avec pour ce dernier une amélioration importante durant la décennie écoulée de 25,7 %.

L'assainissement : un effort important a été effectué en matière d'équipement et de branchement des logements au réseau (91% des objectifs sont atteints, 7stations d'épuration). Cependant, cet effort n'est pas réparti de façon homogène sur l'ensemble du territoire et la région reste encore nettement sous-équipée (taux de 32 % en 2004 contre 78 % à l'échelle nationale). D'autre part, il est primordial d'optimiser les eaux traitées par leur réutilisation à une plus large échelle.

Le réseau des télécommunications : la desserte téléphonique a beaucoup progressé dans la région. Le taux de branchement au réseau téléphonique est passé de 14,5 % à 44,3 % au cours de la dernière décennie.

Le secteur de l'Internet a bénéficié au cours des dernières années d'une attention particulière, en rapport avec le développement des échanges d'informations à travers le monde. Dans la région, le nombre d'abonnés a plus que doublé en trois ans, passant de 344 à 800. Avec la diversification de l'offre et la baisse des tarifs de raccordement au réseau Internet, il est attendu une croissance rapide du nombre des abonnés.

5- LES EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS

Le parc logements en 2004 :

236610 logements avec un taux d'occupation de 3,8 personnes par logement contre 3,96 à l'échelle nationale, constituent le parc logements. La typologie largement dominante est Dar Arbi avec 67 % des logements contre 54,3 % à l'échelle nationale. Le type «villa» représentait 30,7 %, le type « appartement » est faiblement représenté. Les logements sont plutôt de taille moyenne (3 à 4 pièces) avec 58,0 %, cependant, les logements de petite taille (1 et 2 pièces) restent encore importants (30,0 %). L'importance des logements secondaires est en forte relation avec le caractère touristique des délégations de Djerba Ajim (19,8), Zarzis (15,4) et surtout en liaison avec une population dont les membres sont des émigrés (cas de l'effectif très important à Ghomrassen). Le niveau d'équipement des logements présente des retards en milieu urbain, en particulier en ce qui concerne le taux de branchement au réseau d'assainissement. En milieu rural, les retards s'observent dans l'ensemble des équipements avec 27 % des logements non branchés au réseau d'électricité et 60 % ne bénéficiant pas de l'eau courante à domicile.

Les équipements éducatifs

L'enseignement de base se caractérise par un taux d'encadrement satisfaisant (20.8 élèves par enseignant), et un sexe-ratio en faveur des garçons dans le premier cycle de l'enseignement de base. Cette situation est inversée en ce qui concerne le second cycle de l'enseignement de base et l'enseignement secondaire. Un effort est en cours pour doter des localités rurales de lycées. L'enseignement privé se développe de plus en plus, avec 8 lycées, dans les communes les plus dynamiques. Concernant l'activité elle-même et les résultats, la région présente une situation satisfaisante et des indicateurs semblables à ceux obtenus pour le territoire national.

Les équipements de formation

La capacité des centres est de 7923 places avec 3711 places offertes par le secteur public et 4495 places par le secteur privé, pour l'année 2003-2004. Les spécialités sont limitées aux filières relatives aux travaux de maintenance dans les centres publics et à la gestion et à la bureautique dans les centres privés.

L'enseignement supérieur

Gabès se consolide comme pôle universitaire avec la création de 3 nouvelles institutions universitaires. Il propose un large éventail de spécialités et des cursus de formation diverse. Des efforts d'investissements sont à faire en ce qui concerne les infrastructures d'accueil des étudiants.

Les équipements de santé

6 hôpitaux régionaux, étoffés par un réseau d'établissements privés : 3 polycliniques à Gabès, 1 à Médenine, 2 à Houmt Souk, 1 à Zarzis. Les principaux indicateurs de santé sont de 1 médecin pour 1390 habitants et de 1 lit pour 645 habitants.

Les équipements de la culture et de la jeunesse

Chaque délégation est dotée d'une ou de plusieurs bibliothèques publiques, d'une maison de jeunes et d'une maison de la culture. Cependant, il existe trois cinémas seulement pour l'ensemble de la population de la région et 9 musées dont 6 dans le gouvernorat de Medenine. Les équipements de sport, dans la ville de Gabès, comprennent un complexe sportif de niveau national, sur 17 ha et une salle couverte de 4000 places et un terrain d'entraînement. Un nouveau complexe sportif (en projet) important sera implanté dans la zone de Bouchema. Les communes de Medenine et de Tataouine sont équipées chacune d'un complexe sportif de niveau régional.

6- LE RESEAU URBAIN

La spécificité des conditions géographiques de la région a généré des modes d'occupation particuliers de l'espace, caractérisés par leur diversité. Le fait urbain est une des caractéristiques incontestables du Sud-Est, avec 71% de la population vivant dans les agglomérations urbaines.

La hiérarchie selon le poids démographique a permis de dégager cinq niveaux : l'agglomération de Gabès se dégage nettement, avec un potentiel humain de 116500 habitants.

Le deuxième niveau regroupe les communes ayant entre 71 000 et 50 000 habitants. Zarzis, Houmt Souk, Medenine, Tataouine, Ben Gardene, Midoun. Ces villes présentent des profils très divers. Un troisième niveau s'individualise, avec des populations de 20 à 35000 habitants communes d'El Hamma, Ajim et Ghannouche. Un quatrième niveau regroupe les communes de 5000 à 15000 habitants. Enfin, à la base de la structure pyramidale, on dénombre les communes de Remada, Dhiba, Beni Kheddèche et Matmata Quadima.

La hiérarchie selon l'encadrement des villes montre trois niveaux, se distinguant par les types de fonctions offertes et leur degré de rayonnement.

- Gabès : pôle universitaire, complexe sportif, port de commerce, zone industrielle, zone touristique projetée, etc... ;
- Medenine, Zarzis et de Djerba : port de commerce, parc d'activité, zone franche, plateforme logistique projetée, zones touristiques, etc... ;
- Ben Guerdane, Hamma Mareth et Metouia.

A l'échelle régionale et, malgré le caractère industriel des fonctions urbaines de Gabès en particulier, le profil dominant est bien la fonction tertiaire.

Le BTP connaît un dynamisme en relation avec la croissance du secteur touristique et avec l'implantation de plusieurs projets structurants.

A l'échelle des villes, la population active agricole est importante à Zarzis, Mareth, Bir Lahmar et Dhiba avec entre 20 et 29% de la population occupée.

7- LE PATRIMOINE CULTUREL, NATUREL ET ARCHEOLOGIQUE

La protection du patrimoine, qu'il soit matériel ou immatériel, naturel ou d'origine anthropique, constitue une dimension importante dans l'impératif de développement durable.

Un patrimoine paysager naturel : véritables monuments naturels, les dunes du Grand Erg Oriental, les reliefs dénudés du Jebel et du Dhahar, les plateaux limoneux des Jbels Matmata et les oasis, qui s'égrènent le long de la façade maritime.

Les espaces protégés de la région : constituant des sites riches en biodiversité. Le Parc National de Sidi Toui s'étend sur 6315 ha et couvre le Jbel Sidi Toui qui culmine à 172 m. La réserve d'Oued Dakouk et une réserve naturelle de 307 ha de terres collectives. Son aménagement a pour but la conservation d'un échantillon sain d'un écosystème saharien.

La réserve de Bhiret El Bibene s'étend sur 230 km². Elle présente un intérêt économique à travers de l'activité de pêche, très fructueuse.

Un riche patrimoine géologique constitue la mémoire de la terre avec un musée grandeur nature. De nombreux sites d'intérêt géologique retracent l'histoire de la région depuis les temps immémoriaux. L'empreinte des dinosaures en est un des repères géologiques.

Les ksour, typiques du Sud-Est de la Tunisie, occupent des sites très diversifiés, depuis le sommet des Jbels jusqu'à la plaine de la Jeffara. On distingue : les ksour citadelles, ou Kalaâ, les Ksours de montagne, les Ksours de plaine. Aussi, l'habitat troglodyte correspond à une adaptation parfaite de l'habitat à la nature de la zone.

8- L'ENVIRONNEMENT URBAIN

Les espaces verts : sont réparties dans l'ensemble des villes comme le montre l'indicateur m² par habitant qui est pour Gabès de 16,41 m²/habitant, pour Medenine de 16,66 m²/habitant, et pour Tataouine de 17,1 m²/habitant pour un ratio moyen national de 13,85m²/habitant.

Les parcs urbains de la région : Lemsiet à Medenine, Sidi Zid à Houmet Essouk (parc en cours de réalisation) et celui de Tataouine.

Les décharges : dans le cadre du Programme Nationale de Gestion des Déchets Solides (PRONAGDES, loi 1996), la région a été dotée de trois décharges contrôlées et de huit centres de transfert. La région dispose actuellement de 15 points de collecte (ECOLEF) répartis sur les trois gouvernorats.

L'assainissement des zones touristiques et des zones industrielles est assuré, ainsi que le traitement des eaux usées grâce à l'infrastructure existante. Cependant, au niveau urbain, notamment à Zarzis et Djerba l'étalement excessif de l'urbanisation, ne permet qu'un faible niveau d'assainissement de ces villes.

Les pressions sur le littoral : espace urbanisé, d'échanges portuaires et aéroportuaires, domaine industriel et de pêche, dont les répercussions traduisent plusieurs dysfonctionnements telle que la perte des terres agricoles, potentiel limité, les rejets non traités, les pollutions marines et la dégradation des milieux humides, des oasis et des ressources halieutiques du golfe, faisant que la production a diminué de moitié depuis 1994.

II- DIAGNOSTIC TERRITORIAL, PROBLEMATIQUES ET ORIENTATIONS GENERALES

I- DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1- Un déséquilibre en faveur du littoral et des villes

Le taux d'accroissement de la population est passé de 4,2 % à 0,98 % par an au cours des trente dernières années. Son poids démographique est en régression. La région est caractérisée par une forte concentration de la population dans le milieu communal. Le taux d'urbanisation atteint 71,1% en 2004. Les contrastes démographiques sont encore plus accentués entre les grands ensembles géographiques ; en effet 88,3 % de la population régionale occupe une zone étroite située entre la mer et la montagne et s'étendant sur 31,3 % des terres de la région ; les 11,7 % restants se répartissent sur 61,1 % du territoire de la région.

2- Régions à tradition migratoire marquée

Cette région se caractérise par une faible attractivité ; elle est lourdement déficitaire avec le District de Tunis (-3073) et le Centre Est (-1289 migrants). Elle est par contre légèrement excédentaire avec le Centre-Ouest (+ 426 migrants) et avec le Sud-Ouest (+ 1152 migrants).

Pour ce qui est de la migration vers l'étranger, on constate une participation dominante de certaines zones à tradition migratoire marquée :

- la frange littorale Djerba-Zarzis-Ben Guerdane est à l'origine de 85 % des migrants ;
- les villes de Tataouine et Ghoumrasen se partagent 80 % des migrants ;
- Gabès, El Hamma et Mareth avec une part qui varie entre 25 et 33 % pour chaque ville.

La situation démographique est fragile, malgré une tendance à la baisse du déficit migratoire. Les départs ne sont que partiellement compensés par l'arrivée de jeunes actifs occupant des emplois dans l'industrie à Gabès, le tourisme à Djerba et les activités liées à l'économie frontalière informelle à Ben Guerdane.

La population régionale a cru au taux annuel moyen de 0,98 % entre 1994 et 2004. Dans l'ensemble, la région se caractérise par un indice de fécondité de 2,1 % et un taux d'accroissement naturel de la population égale à 1,03 %. A l'avenir, l'évolution de la population du Sud-Est et sa répartition selon les gouvernorats seront déterminées par l'évolution des flux migratoires qui sont beaucoup plus instables et moins prévisibles que la composante naturelle des évolutions démographiques.

3- Défis de l'emploi et maintien de la pression sur le marché du travail

La population occupée représente 7,95 % de la population occupée nationale, pour un poids démographique de 9,27 %. La région est dans une situation défavorable caractérisée par la faiblesse du poids de la population active occupée (22,96 %) et l'importance de la charge par occupé (4,35 personnes contre 3,73 à l'échelle nationale). La participation des femmes à la vie active est nettement inférieure à la moyenne nationale (19 % des actifs occupés dans la région du Sud-Est contre 26 % à l'échelle nationale). Le taux de chômage dans la région, calculé sur la base de la population active réelle du Sud-Est, est des plus bas du pays, 13 % contre 13,9 % à l'échelle nationale. L'évolution de la structure de la population occupée montre une tendance à l'amélioration des parts d'occupation dans l'industrie et dans les services.

Le gouvernorat de Médenine avec son pôle touristique Djerba-Zarzis, présente une situation de l'occupation des plus favorables, alors que le gouvernorat de Tataouine, avec un poids de

population active de 18,2 % et une charge de 5,5 personnes est dans une situation très défavorable.

D'ici 2016, l'évolution de la fécondité n'aura pas d'impact direct sur la population en âge de travailler. En effet, les personnes qui seront d'âge actif sont déjà nées, il s'agit de la population âgée de 8 à 47 ans en 2004. Par ailleurs, la hausse tendancielle du taux d'activité des femmes se poursuivra à un rythme plus rapide pour se rapprocher encore plus de celui des hommes. Le recul de cinq ans de l'âge effectif de la retraite (de 60 à 65 ans) maintiendrait dans l'activité la population âgée de 48 à 52 ans en 2004, et ce, jusqu'à 2016. L'âge d'entrée dans la vie active pourrait reculer, les jeunes seraient poussés à poursuivre le plus loin possible et leur formation.

Bien que les entreprises chimiques occupent la troisième place en terme de nombre d'emplois, avec 2779 postes correspondant à 15,7 % de l'emploi industriel dans la région, leur part n'est plus que la moitié de ce qu'elle était en 1997. Les perspectives d'évolution de cette branche, qui compte parmi les plus anciennes dans la région, sont pratiquement faibles. De même, les industries des matériaux de construction, de la céramique et du verre (FMCCV) qui occupent le deuxième rang avec 3545 emplois accusent une quasi-stagnation suite à une forte dynamique entre 1985 et 1990. Cependant, l'importance des potentiels des substances utiles peut sous certaines conditions de rentabilité et d'opportunité relancer le secteur des matériaux de construction, notamment dans le gouvernorat de Tataouine.

4- Une urbanisation mal maîtrisée et le poids urbain du littoral renforcé

L'urbanisation se caractérise par un important étalement, des densités très faibles, des atteintes multiples à l'environnement et une exposition aux risques naturels. Dans l'ensemble, les villes présentent des défaillances en matière de structuration et d'organisation spatiale. Les centres sont très encombrés par des activités banales et informelles. La voirie structurante se limite souvent aux axes de transit et les périphéries vivent des situations d'enclavement résultant de la faiblesse des liaisons avec les centres des agglomérations. L'inadéquation entre l'affectation des sols et les besoins en terrains pour le développement des activités économiques est illustrée par des implantations industrielles sur des terrains non aménagés. La maîtrise de l'urbanisation nécessite une coordination continue des programmes et des projets des différents intervenants pour assurer la maîtrise foncière des terrains stratégiques, la cohérence des implantations et le financement des infrastructures de base. En 2004, la région comptait 22 communes, de taille et de dynamisme différents. En terme de poids démographique, au sommet de la pyramide l'agglomération de Gabès se dégage très nettement, avec 116500 habitants. Il s'agit véritablement de la capitale incontestée du Sud-Est.

5- Une faible intégration des facteurs de compétitivité

L'étude de la compétitivité de la région du Sud-Est se base sur les facteurs qui incitent les entreprises à venir s'implanter dans la région, notamment, le niveau de qualification, l'infrastructure de transport et de télécommunication, le foncier d'entreprises, la recherche appliquée, etc....

Une sous exploitation des infrastructures existantes

La région est correctement dotée, les aéroports et les ports de commerce existants permettent une bonne ouverture vers les marchés étrangers. La région occupe une place privilégiée par rapport à l'ensemble du territoire tunisien. Cependant, un certain nombre de goulots d'étranglement persistent :

- la RN 1 : le tracé, la largeur, le revêtement ne sont absolument pas adaptés à l'augmentation constante du trafic. Cette situation doit être réglée avec la mise en service de l'autoroute ;

mais pour l'instant, et pour quelques années encore, la circulation sur cet axe reste difficile et contraignante ;

- au-delà de la délégation de Tataouine, la région est encore très mal desservie. Or, ce gouvernorat est en train de miser sur l'exploitation des ressources du sous-sol et sur un développement de l'agriculture basé sur la multiplication des périmètres irrigués. Il s'agira d'améliorer l'accessibilité, qu'elle soit terrestre ou aérienne ;
- par ailleurs, le développement du tourisme nécessite que tous les sites soient reliés entre eux par des infrastructures de qualité.

En ce qui concerne l'ouverture sur les marchés extérieurs, la région du Sud-Est est correctement desservie par l'intermédiaire des ports de commerce de Gabès et de Zarzis. L'infrastructure existante est à même de répondre à une augmentation du trafic. Cependant, aucun des ports de la région n'est apte à accueillir les gros porte-conteneurs.

L'intégration université-recherche-entreprise à renforcer

L'enseignement supérieur constitue un axe important dans le développement des ressources humaines, participant à la compétitivité et au développement durable de la région. Gabès apparaît comme un pôle universitaire en pleine expansion. Sa vocation universitaire ne cesse de se confirmer puisque chaque rentrée coïncide avec la disponibilité de nouvelles institutions, proposant de nouvelles spécialités. Des efforts d'investissements restent à faire en ce qui concerne les infrastructures d'accueil des étudiants. Pour renforcer sa compétitivité, le Sud-Est, doit diversifier davantage l'offre de formation universitaire technologique d'une part et mettre en place un réseau de structures de recherche innovation d'autre part.

Un tourisme plus performant et mieux intégré

Les potentialités pour un développement du tourisme de montagne et d'un tourisme saharien résident dans les circuits «des Oasis et du Sahara» et le circuit «mémoire de la terre» car la région du Sud-Est se caractérise par sa richesse écologique, culturelle, et scientifique, d'un intérêt national, régional et même mondial. Par ailleurs, la coopération Tuniso-Libyenne se renforce dans le domaine touristique avec les projets de la zone de Ben Guerdane et la bande côtière libyenne). Le site Khabayet a été retenu pour le développement du tourisme thermal. Situé à une douzaine de kilomètres à l'Ouest de la commune d'El Hamma, le forage, d'un débit important, a déjà été réalisé. Le projet prévoit la réalisation d'une ville sur 137 ha, regroupant station thermale (13,5 ha) et hammams (2,5 ha), avec des équipements hôteliers sur près de 15 ha et une zone d'habitat de 10 ha. Parallèlement, il est prévu la création d'un terrain de golf (10 ha) et d'espaces verts sur 17,5 ha.

6- Des ressources naturelles et vulnérables

Trois principales unités d'aptitude peuvent être distinguées :

- l'unité à arboriculture au niveau de la zone montagnaise après aménagement CES ;
- l'unité à cultures annuelles ;
- l'unité à parcours au niveau du reste scindée en cinq sous-unités.

La sensibilité à la désertification est due :

- à la forte attirance de la plaine sableuse pour la céréaliculture épisodique ce qui provoque la destruction du couvert végétal et la mise en mouvement du sol par le vent ;
- aux façons culturales répétées au niveau des anciennes olivettes de Zarzis et Ben Guerdane engendrant ainsi les processus de déflation et d'accumulation dunaires ;
- au surpâturage sur des sols sableux et/ou squelettiques où la végétation naturelle a du mal à se régénérer du fait de l'aridité du climat.

Trois stations de dessalement basées sur la technologie de l'osmose assurent une capacité de 22,5m³/j chacune. Elles permettent le dessalement des eaux saumâtres du miopliocène qui sont caractérisées par une salinité moyenne supérieure à 6 g/l. De nouvelles stations seront installées à Djerba, Beni Khedèche, Mareth et Matmata.

Trois zones d'intensité croissante d'érosion des terres peuvent être distinguées :

- *Les zones peu affectées par l'érosion hydrique* : zones à ruissellement diffus sans incision importante. De vastes secteurs dans la région appartiennent à cette catégorie. C'est le cas des glacis et des ensembles structuraux des Jebels et de leurs piémonts ainsi que de vastes secteurs dans le Dhahar et dans la Jeffara.
- *Les zones moyennement affectées* : trouvent à proximité des zones de concentration des eaux, en particulier le long des oueds, au contact du Jbel, piémont, etc.
- *Les zones très affectées* : zones où la densité des ravins est très élevée, notamment aux environs de Beni Khédache, Matmata, les Jbels etc.

2- PROBLEMATIQUES GENERALES

1- Les hommes

Après de longues décennies de forte croissance démographique engendrée par une natalité et une fécondité élevées, la région est en phase de transition démographique avancée.

Ainsi, avec plus d'un million d'habitants, le facteur humain de la région devient une richesse importante pour le développement. En effet, l'élargissement de la part de la population en âge de travailler (61,5 %) et surtout de celle des 15-34 ans représentant 44,3 % de la population totale en 2004, catégorie la plus exposée aux aléas du marché de travail et de la formation, nécessitent des efforts considérables à orienter aussi bien vers l'amélioration des compétences que vers la création d'emplois.

Le Sud-Est est une région de tradition migratoire qui maintient un déficit migratoire structurel, illustrant un ralentissement dans l'attractivité qu'elle avait auparavant, et engendrant même une situation de fragilité dans certaines zones. L'essoufflement de la capacité d'attraction de la région et les limites de ses capacités de rétention de son potentiel humain sont aggravés par le fait que l'émigration touche en priorité des jeunes, de sexe masculin, dynamiques privant ainsi la région d'une partie de son potentiel productif.

Les efforts de développement doivent être orientés en priorité vers les principaux foyers de départ et toucher aussi bien le renforcement des équipements et des infrastructures que la mise en place de programmes de formation et d'encouragement à l'investissement dans des secteurs où la région dispose d'avantages spécifiques.

La distribution spatiale de la population du Sud-Est montre une nette concentration sur le littoral, avec 51,1 % de la population totale et dans les chefs-lieux des gouvernorats. La concentration des villes dans la zone littorale est un facteur favorisant le développement des infrastructures, des services et des activités économiques alors que l'organisation de la population des zones montagneuses en petites localités éloignées les unes des autres et d'accès difficile constitue plutôt une contrainte au développement.

Les orientations d'aménagement devraient être déclinées en fonction de la taille et du poids humain des grandes zones qui composent la région.

2- L'espace

Dans la région, l'organisation de l'espace est marquée par une opposition entre, d'un côté les plaines dont l'intégration à l'économie moderne a été favorisée par la mise en place de grandes infrastructures d'échanges et par la croissance des villes, et de l'autre, les zones montagneuses moins développées et marginalisées. La forte concentration des activités économiques et la forte urbanisation sur l'espace littoral (pôle industriel de Gabès-Ghannouche, pôle touristique Djerba-Zarzis, a engendré des problèmes d'érosion et de pollution marine, et un développement spatial démesuré des agglomérations urbaines.

La croissance non maîtrisée de l'urbanisation a engendré le mitage excessif des espaces péri-urbains, et agricoles notamment autour des grandes agglomérations.

Pour une meilleure organisation de l'espace, il sera nécessaire d'anticiper le développement du moyen et long terme par des politiques adaptées d'acquisition foncière, de redéploiement de l'activité industrielle et de planification intégrée.

3- Une situation géographique

La plus grande des richesses de la région du Sud-Est, c'est sa situation géographique, à la fois littorale et frontalière, qui lui confère une double appartenance au bassin méditerranéen et à l'ensemble du Maghreb. Cette réalité géographique demeure. Cependant, malgré l'existence d'une infrastructure de transport terrestre et maritime de première importance, la région connaît une dynamique assez modeste. Le port de Gabès est destiné surtout au transit des matières premières du complexe chimique. Le port de Zarzis, qui devait se spécialiser dans l'exportation des produits pétroliers tunisiens, algériens et Lybiens, s'est transformé en port industriel et fonctionne bien en deçà de ses capacités. Le projet de prolongement du rail jusqu'à Ras Jdir est remis à l'ordre du jour. La route N1 est le seul axe qui met en relation le Sud tunisien avec le reste du pays et étant le seul accès vers la Libye, il sera doublé dans un avenir proche par l'autoroute transmaghrébine.

4- Les villes, moteurs du développement régional

Dans le contexte nouveau issu de l'accélération du processus d'ouverture de l'économie Tunisienne, les villes sont appelées à jouer un rôle de plus en plus déterminant en tant que centres de décision, d'innovation, de production, de formation, etc... Agir sur les villes revient donc à agir sur la capacité de l'économie locale de s'imposer au plan national comme international. La ville est devenue un des principaux leviers du développement économique et constitue par voie de conséquence un enjeu majeur de l'aménagement du territoire en Tunisie.

L'exigence de renforcement de la compétitivité de l'économie régionale passe ainsi inévitablement par la mise à niveau des villes. Celle-ci, à caractère multidimensionnel et multisectoriel, est une œuvre de longue échéance qui doit être encadrée par une vision globale et intégrée du territoire régional. Un des objectifs dévolus au SDARE sera justement de fournir ce cadre de cohérence dans lequel chaque ville s'intégrera avec ses potentialités et ses contraintes propres. A priori, l'établissement de ce cadre de cohérence suppose une grille d'intervention à

trois échelles différentes, mais complémentaires : l'échelle nationale et internationale (pays, bassin méditerranée, UMA) ; l'échelle régionale et l'échelle locale, celle des grandes villes.

A chaque échelle, des exigences minimales pour la mise à niveau des villes apparaissent :

- ainsi, pour la prise en compte de l'échelle nationale et internationale, les moyens de communication et de télécommunication ainsi que les capacités d'accueil, d'hébergement de courte durée, de loisirs notamment culturels sont des attributs incontournables ; de même que la capacité de relier l'arrière-pays à l'extérieur, principalement pour les biens et matières premières qui nécessitent des infrastructures lourdes ;
- pour l'échelle régionale, ces attributs ressortent davantage des liaisons/articulations lourdes, de la formation, des services à l'économie et des contraintes environnementales ;
- alors que pour l'échelle locale, il s'agira davantage de l'aptitude des villes à l'extension, des liaisons rapides intermodales, du fonctionnement harmonieux du transport urbain et de l'estampage des principales ségrégations sociales et fonctionnelles.

La compétitivité urbaine recouvrira deux exigences complémentaires :

- une plus grande productivité de l'appareil économique urbain : l'amélioration des externalités liées aux processus de production et de transformation des biens matériels comme immatériels ;
- et une mise en concurrence des principales villes entre elles : cela suppose qu'elles mettent en avant leurs principaux avantages comparatifs pour capter et retenir l'investissement privé et les compétences.

5- Les ressources naturelles

Les sols : sont très fragiles et sensibles à toutes formes de perturbation.

L'énergie : est l'un des premiers atouts de la région. Cependant, la région a encore du mal à développer la recherche appliquée sur les énergies renouvelables notamment l'énergie solaire en associant ses structures universitaires de recherche.

L'eau : constitue la principale contrainte au développement, du fait de sa rareté face aux besoins croissants et en particulier de la rareté de l'eau de bonne qualité, la salinité souvent élevée est le caractère dominant des eaux des nappes profondes. Les ressources des nappes phréatiques étant essentiellement utilisées à des fins agricoles montrent des signes de surexploitation. Le développement de la région a nécessité le recours à la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles, cependant le coût du dessalement des eaux saumâtres reste trop élevé. L'eau étant le facteur de première importance pour le développement futur de la région du Sud-Est, la stratégie de gestion des ressources en eau pourra s'appuyer sur :

- la maîtrise de la demande ;
- les programmes d'économie d'eau et notamment dans l'exploitation du Continental intercalaire ;
- la mobilisation des ressources non conventionnelles.

3- ORIENTATIONS GENERALES D'AMENAGEMENT

La problématique du développement du Sud-Est s'exprime par une faible diffusion de la croissance économique des villes littorales vers les villes de l'intérieur. Une faible valorisation des facteurs de compétitivité de la région, notamment, la spécialisation dans les industries chimiques, le potentiel de recherche innovation et l'ouverture sur l'extérieur ainsi que la persistance des tendances de développement non durable, en particulier la concentration des industries très polluantes et des activités économiques.

Les premières orientations d'aménagement seront celles qui permettront de favoriser la croissance des zones médiane et montagneuse, l'articulation efficace des différents modes de transport, notamment, le renforcement de la desserte terrestre des ports et la mise en place d'une plateforme logistique, ainsi que la promotion des synergies entre la recherche et les secteurs économiques. Ces orientations générales sont à intégrer dans l'organisation de l'armature urbaine de la région du Sud-Est en vue de :

- promouvoir la ville de Gabès au statut de ville stratégique disposant de services de haut niveau aux entreprises compétitives et mieux intégrées à l'économie mondiale. Elle gagnera à améliorer ses rapports à l'environnement et à se faire relayer par les villes de la zone médiane, un milieu de redéploiement de l'industrie.
- le dipôle Djerba-Zarzis devra profiter de l'importante infrastructure dont il dispose, notamment, le port et la zone d'activité de Zarzis pour renforcer l'ouverture de la région sur le bassin méditerranéen. L'île de Djerba gagnera à organiser le développement des relations des complémentarités entre Houmet Souk, à promouvoir au rang de centre principal de l'île à vocations tertiaires supérieures et industrielles, Midoun support urbain de l'activité touristique et centre de service à l'agriculture et Ajim pôle secondaire. Cependant, ce dipôle devra, pour réussir sa promotion, maîtriser le développement de l'urbanisation et renforcer ses infrastructures urbaines pour améliorer le fonctionnement des villes.
- Medenine, centre régional privilégié par la convergence des liaisons routières desservant la région du Sud-Est. Elle est appelée à conforter son rôle de centre régional, relais de Gabès, à rehausser le niveau de ses services d'encadrement et à améliorer son attractivité pour capter les nouvelles implantations, notamment industrielles, et les entreprises de services.
- Tataouine doit composer avec son excentrement par rapport aux principaux axes d'échanges et le faible dynamisme de centres locaux de la zone montagneuse. Son développement futur est tributaire de l'amélioration de sa liaison avec la zone littorale, de l'ouverture sur la Libye et de la valorisation de ses potentialités touristiques.

L'ouverture sur l'extérieur est l'un des déterminants majeurs du futur de la région. L'essentiel de l'infrastructure de transport maritime, aérien et terrestre est déjà là. Mais la région ne génère pas suffisamment de flux permettant de rentabiliser les infrastructures. Et l'émergence d'un véritable nœud d'échanges internationaux demeure tributaire de la suite qui sera donnée aux accords relatifs à l'intégration maghrébine et aux échanges commerciaux avec l'UE ainsi que des projets des pays voisins relatifs aux options de valorisation dans les zones frontalières.

L'avenir de la région dépendra ainsi des conditions environnementales qui s'imposeront aux activités industrielles, touristiques, de transport et agricoles à travers des arbitrages économiques et environnementaux. En outre, le développement durable exige une gestion intégrée des risques naturels qui conditionneront les interventions en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Sur cette base, les principaux enjeux de développement et d'aménagement de la région du Sud-Est s'articulent comme suit :

- renforcer la compétitivité du territoire à travers la valorisation de sa situation géographique, de ses activités économiques, de ses infrastructures et de ses services supérieurs ; renforcer pour cela les liaisons frontalières pour optimiser les échanges et l'intégration maghrébine à travers le développement des infrastructures de transport et le développement cohérent des zones frontalières ;
- diversifier les activités et valoriser les ressources de la région à travers la prise en compte des potentialités de développement local, le désenclavement et l'intégration économique régionale ;
- renforcer les fonctions avancées et les externalités du territoire : intelligence économique, polarisation, milieu urbain...

III- STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

1- LES FONDEMENTS DE L'AMENAGEMENT

Les scénarios d'aménagement constituent une traduction possible des objectifs stratégiques du développement de la région économique du Sud-Est en un projet d'aménagement. L'approche préconisée pour la construction des scénarios s'appuie sur les variables susceptibles d'exercer une influence déterminante sur le devenir de la région et développe une vision stratégique souhaitée et possible au regard des tendances.

Les scénarios d'aménagement et de développement de la région sont fondés sur les mêmes enjeux qui correspondent aux finalités assignées à l'aménagement du territoire en Tunisie et dans le Sud-Est. Ces enjeux déterminent ce qui est important, à l'échelle du territoire régional pour pouvoir construire une vision possible et souhaitable de son devenir à long terme.

Ces enjeux ont été retenus à partir des analyses portant sur les problématiques, les tendances lourdes et les orientations nationales en matière de développement et d'aménagement. Ils se déclinent ainsi :

- développer et renforcer l'attractivité économique de la région ;
- créer les conditions favorables au développement des entreprises ;
- structurer le territoire régional et permettre l'intégration régionale.
- promouvoir un développement durable.

Le passage des enjeux aux scénarios d'aménagement et de développement a nécessité au préalable un travail d'identification des facteurs endogènes et exogènes d'influence qui représentent des variables clés dont les évolutions et les interactions déterminent en grande partie les futurs de l'aménagement et du développement de la région du Sud-Est.

La méthode adoptée pour la détermination et la classification des facteurs d'influence a permis de retenir et de classer par ordre d'importance :

- La politique publique d'aménagement du territoire :
 - Encouragement de la régionalisation ;
 - Soutien à l'environnement économique des entreprises ;
 - Mise en place des infrastructures internationales et nationales ;
 - Stratégie de développement.
- Les grands projets économiques :
 - Aménagement de sites d'accueil ;
 - Management territorial ;
 - Attractivité des investissements directs étrangers.
- L'ouverture :
 - Flux des échanges commerciaux internationaux
 - Investissements directs étrangers, partenariats, encouragements ;
 - Captations/redistribution des flux.
- Les polarités du territoire :
 - Relations ouverture/polarité du territoire ;
 - Spécialisations/complémentarités des pôles ;
 - Organisation et fonctionnement des aires de polarité spécifique ;
 - Hiérarchisation et intégration des polarités.
- Les grands projets d'infrastructures :
 - Liaisons importantes ;

- Multimodalité et logistique ;
- Cohérence avec l'organisation des polarités ;
- Désenclavement et accès aux ressources.
- La gouvernance régionale :
 - Evolution du rôle de la région ;
 - Coordination et cohérence des politiques sectorielles.
- La construction de l'UMA :
 - Harmonisation des politiques sectorielles ;
 - Coopération frontalière ;
 - Gestion commune des ressources ;
 - Gestion commune des écosystèmes transfrontaliers.

Les scénarii exploratoires constituent des représentations des futurs possibles à travers la combinaison et la mise en cohérence des évolutions des facteurs clés. Leur construction a permis tout d'abord d'identifier les invariants de l'aménagement de la région, facteurs dont l'évolution et la prise en compte restent les mêmes dans tous les scénarios. Puis, il a été possible d'asseoir les bases pour des tendances contrastées d'aménagement régional opposant un modèle d'équilibre régional à un modèle de polarisation favorable au développement des pôles de compétitivité. Concernant les invariants des scénarii d'aménagement, il s'agit essentiellement de :

- la protection des ressources naturelles fragiles à travers une gestion économe des ressources en eau, la lutte contre la désertification et la mise en place de projets de développement local intégré ;
- la promotion de l'aménagement et de l'environnement urbain à travers la maîtrise de l'étalement, l'adaptation de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement des espaces extérieurs aux particularités climatiques, historiques et culturelles de la région afin d'en renforcer l'attractivité ;
- l'organisation du fonctionnement des pôles urbains à travers la prise en compte des relations domicile/travail, l'organisation du transport en commun et le développement de la centralité.

La vision du développement à long terme

- **Un scénario de polarisation concentrée :** qui traduit un modèle d'organisation hiérarchique unipolaire, dans lequel Gabès maintient et renforce sa prééminence à l'échelle de la région à travers la concentration des principaux facteurs de compétitivité. La région sera organisée autour d'un pôle de compétitivité unique.
Ce modèle de polarisation se pose comme une réponse territoriale à la mondialisation. Il se caractérise par des processus de croissance et d'extension spatiale des plus grandes villes qui s'opèrent au détriment des villes de rang inférieur. L'Etat sera dans ce cas appelé à assurer un rôle de régulateur des écarts de développement ? En concentrant ses interventions sur l'équipement et l'appui au développement local des zones restées en marge de l'aire d'influence du pôle régional.
- **Un scénario de polarisation partagée :** qui se veut comme modèle d'organisation hiérarchique autour d'un pôle de compétitivité constitué par un réseau polaire, construit autour des pôles complémentaires qui mettent en commun leurs moyens et leurs ressources et définissent des programmes portant sur le renforcement des facteurs de compétitivité à l'échelle du pôle de compétitivité. Tout comme le scénario de polarisation concentrée, le modèle de polarisation retenu se caractérise par des processus de croissance et d'extension

spatiale des villes constituant le pôle de compétitivité (Gabès, Medenine, Djerba, Zarzis et Tataouine), au détriment des villes de rang inférieur.

L'Etat sera appelé à assurer un double rôle, à savoir, un premier rôle de régulateur des écarts de développement et un second rôle d'appui à la création, au fonctionnement et à la réalisation des programmes du réseau polaire.

- **Un scénario de polycentrisme partagé** qui opte pour un modèle d'organisation polycentrique maillée, traduisant des préoccupations d'équilibre du développement régional à travers l'homogénéisation des niveaux des services publics, la diversification des fonctions des pôles régionaux de développement et la valorisation des atouts propres à chaque pôle. Ce scénario qui exprime une volonté de cohésion territoriale, conduit à un réseau faiblement hiérarchisé et une généralisation des facteurs de compétitivité (fonctions supérieures, infrastructures, logistiques, etc...) dans tous les pôles, chacun recevant en dotation les investissements publics correspondant à son rang administratif.

A l'issue de la concertation, le scénario de polycentrisme partagé a été retenu. En effet, ce scénario opte pour :

- une offre équilibrée d'emplois et de services ;
- une articulation forte entre le littoral et les zones intérieures ;
- une amélioration de l'accès aux ressources du territoire régional ;
- une maîtrise de la mobilité ;
- un développement intégré dans les zones intérieures.

Synthèse du scénario retenu

Enjeux	Objectifs	Orientations
Développer et renforcer l'attractivité économique du Sud-Est	1- La captation des flux internationaux d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer l'ouverture internationale de la région par : <ul style="list-style-type: none"> - la mise à niveau et la desserte ferroviaire et autoroutière des ports et des aéroports de la région ; - l'aménagement des sites pour l'implantation des activités logistiques attenantes aux grands équipements de transports (ports – aéroports et gares ferroviaires...) ; - l'achèvement de l'autoroute maghrébine et le prolongement de la voie ferrée jusqu'à la frontière Libyenne ; - la construction des tronçons routiers de connexion du Sud-Est au réseau routier maghrébin (la région du Sud-Est est concernée par la branche M³ passant par Borj El Khadra et reliant Borj Messaouda (Algérie) à Ben Gherdame (Libye).
	2- L'articulation entre les nœuds d'échanges et les polarités du territoire régional	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer les plates formes logistiques et les nœuds d'échanges au pôle de développement : <ul style="list-style-type: none"> - création de centres tertiaires offrant des services de haut niveau (Zarzis – Gabès et Medenine) - renforcement des fonctionnalités des supports urbains à travers la prise en compte des besoins induits par le développement des activités logistiques (cadre de vie, services culturels, services touristique, etc...). - développer la formation dans les domaines liés à la logistique (formation universitaire couplée à une activité de recherches appliquées).
Créer les conditions favorables au développement	1- La satisfaction des besoins d'accueil et d'implantations des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une offre suffisante de sites d'accueil adaptés aux besoins des activités exportatrices ; <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une zone d'industrie agro-alimentaire à Zarzis. - Extension de la zone industrielle de Gabès pour accueillir des entreprises spécialisées dans l'électronique et l'électromécanique. - Mise à niveau et extension des zones industrielles de Médenine autour des industries de matériaux de construction. - Création une zone d'activités artisanales spécialisées dans le travail du cuir et le tissage à Tataouine. - Se préparer à une délocalisation massive des activités de services. - Création d'une zone d'activités pour l'installation des services destinés à l'exportation (consulting - ingénierie – finance – comptabilité, etc...) notamment à Djerba. - Organisation et promotion du travail à distance par la construction et l'équipement de centre spécialisés dans les chefs lieux des gouvernorats.
	2- le renforcement de la desserte des sites d'accueil par les infrastructures de transport et les réseaux d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer la desserte des sites d'accueil par des infrastructures de transport adéquates : <ul style="list-style-type: none"> - création de liaisons fortes entre les sites d'accueil, les plates formes logistiques et les centres urbains ; - desserte des zones d'activités par des lignes de transport en commun. ▪ Optimiser les choix énergétiques et encourager l'économie d'énergie. ▪ Desserte des sites d'accueil des activités économiques par le réseau de gaz naturel. ▪ Généralisation l'éclairage public solaire.

Enjeux	Objectifs	Orientations
	3- La valorisation des potentialités locales de la région	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer et diversifier les activités touristiques. <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des zones touristiques programmées dans le XI^{ème} et le XII^{ème} plan. - Aménagement des circuits touristiques (circuit du dessert, circuit de Ksour, circuit des oasis...). - Aménagement de quaiés pour l'accueil des croisiéristes (ports de Gabès et Zarzis). ▪ Valoriser le potentiel en substances utiles de la région. <ul style="list-style-type: none"> - Création de nouvelles industries de matériaux de construction sur l'axe (Medenine – Tataouine – Dhehibet). - Mise en place des infrastructures d'accès aux sites d'extraction des matières premières. ▪ Développer la productivité agricole de la région. ▪ Réhabilitation des périmètres irrigués existants (oasis de Gabès, El Hamma, Mareth...). ▪ Création de nouveau périmètre irrigué au Sud-Ouest de Tataouine. ▪ Transfert des eaux fossiles du Sud vers les nouveaux périmètres irrigués. ▪ Desserte des nouveaux périmètres irrigués par les infrastructures de transports. ▪ Création de centres de peuplement et de services autour des nouveaux périmètres irrigués.
Structurer le territoire et permettre son intégration régionale	1- L'organisation de l'armature urbaine autour d'un schéma multipolaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer un schéma polycentrique à polarité partagé. <ul style="list-style-type: none"> - Gabès : pôle de développement et d'articulation nationale du Sud-Est. - Medenine – Tataouine : pôles de développement et d'articulation entre le littoral et les zones intérieures du Sud-Est. - Djerba – Zarzis – Ben Guerdane : pôle de développement et d'articulation internationale du Sud-Est.
	2- Le renforcement du niveau intermédiaire de l'armature : composition minimale d'un pôle secondaire : Administrations, enseignement secondaire, hôpital de circonscription, marché et centre commercial, zone d'activités économiques, agence bancaire, assurance, services vétérinaires et vulgarisation agricole, équipement sportif et culturel, unités de conditionnement, service de renseignement d'accueil et d'animation touristiques (relais touristique)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer le développement des pôles secondaires : <ul style="list-style-type: none"> - dans le gouvernorat de Gabès : Hamma – Matmata – Mareth ; - dans le gouvernorat de Tataouine : Ghourmassen, Bir Lahmar ; - dans le gouvernorat de Medenine : Sidi Makhlouf, Beni Khedech. ▪ Renforcer les liaisons avec les pôles régionaux de développement : <ul style="list-style-type: none"> - amélioration des liaisons routières ; - organisation des transports en commune ; - adaptation de niveaux de services au rang hiérarchique et à l'étendue de l'aire d'influence des pôles secondaire.
	3- Le développement du niveau inférieur de l'armature : composition minimale d'un centre local : enseignement de base, centre de santé, commerces, zone d'activités et d'artisanat, station (transport public), renseignement et animation touristiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer des centres locaux assurant des fonctions d'encadrement des zones rurales et d'appui aux développements des zones frontalières : <ul style="list-style-type: none"> - dans le gouvernorat de Tataouine : Smar et Dhéhibet sont à ériger en communes et leurs fonctions seront étoffées ; - dans le gouvernorat de Medenine : Sidi Makhlouf est à ériger en commune et ses fonctions seront étoffées ; - dans le gouvernorat de Gabès : Menzel Habib et Anour seront érigées en communes et dotées d'un niveau d'équipement et de services conséquent. ▪ Appuyer le maintien de la population dans les campagnes par le renforcement et la création de centres ruraux : <ul style="list-style-type: none"> - dans le gouvernorat de Tataouine : développement des centres de : Bir Amir, Bréga, Kanbout, Nekrif, Maghni et Remeda ; - dans le gouvernorat de Tataouine : développement des centres de : Ksar Jedid, Boughrara et Jorf et El Grira - dans le gouvernorat de Gabès : développer les centres de Kettana, Lymaya etc...

Enjeux	Objectifs	Orientations
<p align="center">Promouvoir le développement durable et la qualité de vie</p>	<p>1- La protection et la valorisation des ressources naturelles et des potentialités locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter contre la désertification. ▪ Optimiser la valorisation des ressources en eau et en sol dans l'agriculture. ▪ Renforcer la protection du littoral et la lutte contre la pollution marine.
	<p>2- L'amélioration de l'environnement urbain</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Généraliser l'assainissement et le traitement des eaux usées. ▪ Promouvoir l'esthétique urbaine et la qualité des espaces extérieurs. ▪ Renforcer les systèmes de collectes, de gestion et de valorisation des déchets.
	<p>3- L'amélioration de la qualité de vie de la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les conditions d'habitat. ▪ Faciliter l'accès aux services.

3- LES AXES STRATEGIQUES

Les axes stratégiques définissent les priorités d'intervention en matière d'aménagement et de développement économique de la région. Les axes arrêtés constituent des leviers opérationnels en réponse aux enjeux de l'aménagement régional et s'inscrivent dans le cadre des orientations définies au niveau national. Ils traduisent la vision stratégique du devenir de la région comme suit :

- le renforcement de l'attractivité économique de la région : cet axe se décline dans l'accroissement de la capacité de captation des flux d'échanges internationaux par les pôles d'échanges fournis autour des ports et des aéroports ainsi que l'articulation entre les nœuds d'échanges et les pôles de développement à structurer.
- la promotion des conditions favorables au développement des entreprises : cet axe se traduit par la création et la mise aux normes internationales des sites d'accueil notamment en matière d'aménagement, de desserte et d'accessibilité.
- la structuration du territoire par une organisation équilibrée des polarités, le renforcement du niveau intermédiaire de l'armature urbaine ainsi que le développement de son niveau inférieur par la création de nouveaux centres de peuplement.
- la promotion du développement durable : cet axe s'articule autour de la protection et la valorisation des ressources et des potentialités naturelles et locales, l'amélioration de l'environnement urbain, l'amélioration de la qualité de vie de la population et l'adaptation aux changements climatiques des activités et de l'occupation humaine du territoire.

Il est attendu que les projets de peuplement et de désenclavement du Grand Sud aboutissent au renforcement de l'attractivité des zones rurales et que la répartition et le rythme de réalisation des projets dans la zone littorale permettent une évolution modérée et une répartition équilibrée de la population urbaine.

Ainsi, la population urbaine atteindra 764680 habitants en 2021, au taux d'accroissement annuel moyen de 0,93 % (Gabès, seule commune qui dépassera 100.000 habitants). La population rurale atteindra 311980 habitants, au taux d'accroissement annuel de 0,95 %. Le taux d'urbanisation dans la région se situera aux alentours de 71 %, et ce, sans tenir compte des éventuelles promotions de localités rurales au statut communal.

Le volume de la population à occuper atteindra plus de 300.000 en 2021, soit 91000 actifs additionnels environ à occuper, de 2004 à 2021.

IV- LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE LA REGION DU SUD-EST

1- LES LIGNES DIRECTRICES DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Les lignes directrices, de l'aménagement du territoire, découlant des axes définis plus haut, constituent une traduction opérationnelle de la stratégie d'aménagement et de développement économique, construite à partir du diagnostic, des enjeux et des spécificités territoriales. Ces lignes directrices concernent :

- L'armature urbaine et les polarités du territoire ; cette ligne directrice s'attache à :
 - Promouvoir une organisation multipolaire ;
 - Renforcer le niveau intermédiaire de l'armature urbaine ;
 - Développer le niveau inférieur de l'armature urbaine.
- Les infrastructures et la logistique ; cette ligne directrice s'attache à :
 - Renforcer la desserte autoroutière et ferroviaire des principaux pôles d'échanges ;
 - Développer et organiser l'offre logistique attenante aux grands équipements de transports ;
 - Renforcer et développer les liaisons frontalières, routières, autoroutières et ferroviaires ;
 - Renforcer les liaisons entre le Sud-Est et le bassin minier du Sud-Ouest ;
 - Assurer la continuité du réseau routier Dhaher et Nefzaoua.
- Les tissus économiques et l'innovation ; cette ligne directrice s'attache à :
 - Assurer la réhabilitation et l'extension des zones industrielles ;
 - Créer de nouvelles zones industrielles ;
 - Compléter le réseau de technopôles spécialisés ;
 - Développer et diversifier les activités touristiques ;
 - Développer l'activité de plaisance et le tourisme de croisière ;
 - Promouvoir le tourisme écologique et culturel ;
 - Valorisation du potentiel des substances utiles ;
 - Améliorer la productivité agricole.
- L'environnement et les ressources naturelles ; cette ligne directrice s'attache à :
 - Protéger et valoriser les zones littorales ;
 - Promouvoir le développement intégré des zones montagneuses ;
 - Lutter contre la désertification et développer les parcours au niveau de l'Erg oriental et de la plaine d'El Ouara ;
 - Promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ;
 - Articuler aménagement du territoire et énergie renouvelable ;
 - Assurer la dépollution des sites industriels ;
 - Valoriser l'environnement urbain.
- l'emploi et la formation
 - Professionnalisation des études supérieures ;
 - Renforcement des qualifications professionnelles.

Les actions et projets spécifiques à chaque ligne directrice sont présentés dans le plan programme ci-après.

2- LE PLAN PROGRAMME ET LES STRUCTURES DE MISE EN OEUVRE

Le plan programme constitue une déclinaison des actions et mesures en spécifiant les opérateurs et acteurs, les moyens financiers, le tout hiérarchisé selon le court, moyen et long terme. Ce plan présentera pour chaque action les objectifs spécifiques, les zones d'intervention et le planning de réalisation.

La programmation est faite selon les plans de développement (XI, XII et XIII^{ème} plan), jusqu'à l'horizon 2021. Elle constitue un instrument de travail pour la mise en cohérence des actions et mesures sectorielles d'aménagement.

Les actions identifiées ne se substituent pas aux plans de développement économique et social. Elles constituent le socle minimal des interventions d'aménagement pouvant faire atteindre les objectifs de compétitivité et de développement durable.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La mise en œuvre du SDARE du Sud-Est nécessitera une coordination efficace entre les différents partenaires du développement régional, au regard de leurs compétences et de leurs contributions à l'aménagement du territoire.

Ainsi, des mesures seront nécessaires pour améliorer le management territorial à l'échelle de la région du Sud-Est, renforcer les intercommunalités et promouvoir la coopération décentralisée.

Améliorer le management territorial

Il est question de mettre en place les structures et les outils d'un véritable management stratégique à l'échelle de l'ensemble de la région ayant pour missions :

- d'assurer une veille stratégique en développant les démarches prospectives permettant d'anticiper les changements ;
- de développer une stratégie de «Marketing territorial» orientée vers l'attraction des investissements directs étrangers. Cette stratégie s'appuiera sur les leviers fonciers, financiers, environnementaux et urbains ;
- de mettre en place des outils de fonctionnement en réseau et de partage des connaissances sur l'aménagement et le développement dans la région du Sud-Est.

Renforcer les intercommunalités

Il sera nécessaire de développer et de coordonner une vision commune de l'aménagement à l'échelle des trois pôles de développement retenus par le SDARE.

Cette question importante nécessite une adaptation des structures et des compétences à travers :

- la création de structures de coordination et de mise en œuvre des projets intercommunaux, notamment en matière de planification urbaine, d'infrastructures et de services collectifs ;
- la délimitation des formes juridiques et des compétences de ces structures.

Promouvoir la coopération décentralisée

La coopération décentralisée constitue un levier important de l'aide au développement.

Pour profiter de ce levier, la région économique doit encourager les collectivités et les associations à participer aux appels à projets, à tisser des relations avec des partenaires étrangers et à valoriser leur crédibilité vis-à-vis des gestionnaires des programmes et à développer la connaissance des programmes de financement, des conditions et d'attribution des fonds.

LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU SDARE

Le constat établi sur l'opérationnalité du SDARE est à l'origine des recommandations et des mesures prévues par le XI^{ème} plan pour améliorer l'articulation entre la planification territoriale et la planification économique et sociale. Ces recommandations concernent :

La création d'une structure de coordination : il est important de créer à l'échelle de la région économique soit une structure déconcentrée relevant du Ministère chargé de l'Aménagement du Territoire pour assurer en partenariat, avec les gouverneurs, le pilotage du SDARE soit une Collectivité Territoriale Régionale (prémice à l'institutionnalisation future de la Région Economique) qui serait le partenaire des gouverneurs pour le pilotage et le suivi du SDARE. Ce comité assurera le pilotage politique en veillant au respect des engagements financiers pour éviter les blocages et les retards, en mobilisant les différents services dans la réalisation des projets impliquant différents partenaires et en cherchant à surmonter les difficultés pouvant apparaître lors de la réalisation des opérations. L'Office de Développement du Sud pourra assurer sans engager des amendements juridiques et institutionnels, le pilotage du SDARE du Sud-Est.

La création des comités de suivi : le comité de pilotage sera assisté par des comités de suivi au nombre des objectifs opérationnels, composés des représentants des organismes impliqués. Ces comités assureront le suivi physique et financier des actions engagées, établiront les rapports périodiques d'avancement et informeront le comité de pilotage des éventuels dysfonctionnements.

La contractualisation : l'Etat s'oriente vers une mise en œuvre contractuelle du plan notamment pour favoriser une mise en œuvre partenariale du projet et du programme de développement. Le contrat Etat/Région, pour la mise en œuvre du SDARE, se substitue au plan programme et définit, à partir des objectifs opérationnels, les actions que l'Etat et la région s'engagent à mener conjointement pendant la période fixée par les deux parties. Ce contrat comprendrait :

- le contrat proprement dit ;
- un rappel des axes de la stratégie ;
- les actions retenues pour chaque objectif stratégique ;
- des fiches d'actions détaillées comportant :
 - * l'objectif opérationnel ;
 - * les descriptions des actions ;
 - * les acteurs concernés et leurs rôles ;
 - * le financement ;
 - * le calendrier de réalisation.
- les indicateurs de suivi ;
- l'évaluation du contrat ;
- le dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ;
- des annexes.